

Mercredi 6 Juin

Année 1827. — N^o. 183.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 ct. P. B. par trimestre pour Liège et de 5 flor. 67 ct. P. B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 1^{er} juin. — M. Shirley Woolmer d'Exeter vient de découvrir un reptile fossile fort extraordinaire et fort curieux, qu'il regarde comme un tébris des animaux antédiluviens. C'est un animal à trois pouces de longueur depuis la bouche jusqu'à l'extrémité de la queue, et trois pouces et demi de circonférence. Son corps paraît en former trois parallèles réunis en un seul. Il a deux pattes, deux cornes courtes et tronquées, une tête ronde et quatre yeux très-saillans. Il est courbé et sa queue placée sous lui n'est éloignée de sa bouche que de cinq ou six lignes. Cet animal est parfaitement conservé : il n'est décrit ni parmi les fossiles d'Argenville ni dans l'ouvrage de Parkinson sur les débris organiques.

— La chambre des communes s'étant formée lundi en comité pour l'examen du bill relatif à l'élection de Penryn, Lord Russel a proposé que ce bourg fût privé de ses franchises électorales en punition de ses pratiques corruptrices et subsidiairement que son droit d'élection fût transféré à la ville de Manchester. Le Chancelier de l'échiquier (M. Canning) s'est opposé à la motion en faisant observer qu'il serait plus juste d'accorder le droit électoral aux *hundreds* environnans. Après quelques débats, la question a été mise aux voix, et la motion de lord J. Russel a passé, malgré la recommandation de M. Canning, à une majorité de 124 contre 69.

Dans la séance de mercredi, il a été présenté un grand nombre de pétitions pour l'abolition des lois dites du *test*.

Dans la séance d'hier, sir E. Harvey a communiqué une pétition signée de l'archidiocèse d'Essex et de 95 ecclésiastiques du diocèse, pour s'opposer à toute concession aux catholiques.

FRANCE.

Paris, le 2 juin. — Le commissaire général de marine au Havre vient d'être prévenu par le ministre que le gouvernement du roi a des doutes sur les dispositions du dey d'Alger à l'égard de la France ; il est en conséquence chargé de prévenir le commerce que nos bâtimens doivent se tenir en garde contre les armemens algériens. S. Exc. annonce que des mesures vont être prises pour protéger la navigation des bâtimens français dans la Méditerranée. (Étoiles)

— On écrit de Berlin, en date du 23 mai, que la Porte a rejeté non-seulement toute intervention étrangère relativement à la Grèce, mais que le reiss effendi a adressé récemment aux ambassadeurs d'Angleterre et de Russie une note dans laquelle le ministre se plaint des secours qui sont fournis aux Grecs par tous les états de la chrétienté. Il paraît enfin que les relations diplomatiques entre le reiss-effendi et MM. Stafford-Canning et de Rippeupierre sont bien loin d'être amicales, et qu'il sera difficile à ces derniers de rester long-temps à Constantinople. (Pilote.)

— Les éditeurs responsables du *Courrier* et du *Constitutionnel*, prévenus de diffamation envers le sieur Goffignon, inspecteur de police, qui s'est constitué partie civile, à raison des articles qu'ils ont publiés sur les troubles de l'école de médecine, ont comparu aujourd'hui devant la sixième chambre.

M. de Lapalme a conclu contre l'éditeur du *Courrier*, à un mois de prison et 5,000 fr. d'amende, et contre l'éditeur du *Constitutionnel* à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

M. Groyer Duplessis, avocat du sieur Goffignon, a conclu contre les éditeurs aux frais seulement du procès.

Me. Méritou et Me. Dupin ont porté la parole ; le premier pour le *Courrier*, le second pour le *Constitutionnel*.

Le tribunal, après avoir entendu la réplique de M. l'avocat du roi et Me. Méritou, a continué la cause à huitaine pour prononcer le jugement.

— La chambre des députés a terminé hier les travaux qui étaient à l'ordre du jour. Elle ne se rassemblera plus avant la séance de clôture que pour recevoir la communication des amendemens qui pourront être faits par la chambre des pairs aux lois de finances soumises à sa délibération.

La séance s'est terminée par un incident grave. M. de Lézardière s'est rendu l'organe des vives inquiétudes qui agitent en ce moment le public. On parle de coups d'état, d'une promotion de nouveaux pairs tirés de la majorité de la chambre des députés, de la dissolution de cette chambre, de la censure. M. le garde-des-sceaux, le seul des ministres présent à la séance, n'a pas nié la réalité de ces inquiétudes ; mais il a reproché à l'opposition de les avoir causées ; assertion hardie, pour ne rien dire de plus. Le public apparemment sait quelle est la cause des inquiétudes qu'il éprouve, et nous ne pensons pas qu'il se hâte à d'autres qu'aux ministres et à leurs amis.

— L'académie des sciences de Paris, dans sa séance du 28 mai, a entendu la lecture de plusieurs lettres que M. Brunel lui a adressées de Londres. Elles contiennent la relation curieuse de l'accident survenu au beau travail de M. Brunel. Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt ces détails venus d'une source authentique sur une entreprise à laquelle tous les amis des arts s'intéressent :

« Je vous transmets, mon cher monsieur, le récit des principales circonstances de notre avarie ; car ce n'est point un naufrage, notre vaisseau ne peut couler... La relation que je vous envoie est exacte. J'avais des craintes depuis six semaines : j'en avais fait part à nos administrateurs, mais ils me croiaient un peu visionnaire. Le vendredi précédent nous éprouvâmes une irruption de plus de 7 à 800 pieds cubes d'une terre convertie en boue. Nous étions parvenus à tout arrêter, et avions déjà gagné une demi-longueur de notre bouclier, lorsque l'accident survint. Tous nos ouvriers se sont très bien comportés dans le danger, tant ils avaient de confiance dans les moyens de protection que nous portons avec nous. »

Voici la relation :

Le 15 mai, l'eau s'introduisit dans le tunnel avec tant d'abondance que les ouvriers eurent de la peine à continuer leurs travaux. Cependant on prit alors des mesures si promptes et si efficaces que le mal fut arrêté le 16, et le 17 il y eut une amélioration sensible dans la nature du terrain. Le lendemain vendredi, le bouclier avait atteint une couche d'argile, et l'on était à l'épreuve de tout danger, à l'exception des divisions ou des cases n^{os}. 10 et 11. Dans ces deux endroits, le terrain était de la consistance d'une boue liquide et exigeait les plus grandes précautions.

« M. Beamish, l'aide-ingénieur, était à son poste, et au moment de l'accident inspectait les travaux à l'autre extrémité du bouclier. Le mineur de la case n^o. 11 se mit à crier au secours ; mais dans le moment on ne put y aller, personne ne voulant quitter sa cellule. Le mineur appela de nouveau à son aide : l'ouvrier à côté de lui s'y porta ; mais il ne put le rejoindre qu'à travers un torrent d'eau qui éteignit les lumières.

« M. Beamish, l'ingénieur, entendant tomber le gravier accompagné d'une irruption d'eau, se rendit sur-le-champ dans cet endroit, rallia les hommes qui s'en allaient, et fit ses efforts pour contenir le torrent ; mais il avait acquis une telle force qu'il fallut ordonner aux ouvriers de se retirer.

« A cette époque, l'eau était montée à une hauteur considérable, et les pièces de bois et les tonneaux renfermant le ciment flottaient à sa surface, ce qui rendait la retraite assez difficile.

« M. Beamish fut le dernier à quitter le bouclier, et fut entraîné par un vieux soldat de son régiment qui ne le quittait pas.

« Dans ce moment, M. Brunel, fils, et M. Gravat, le deuxième aide-ingénieur, parurent ; ils rallièrent de nouveau les ouvriers, qui consentirent tous, à l'exception d'un seul, à retourner vers le bouclier, tant leur confiance de son efficacité était grande. Ils tinrent conseil une minute, et, trouvant impossible d'avancer, ils revinrent vers le grand puits (la tour). Ayant rejoint l'escalier, ils jetèrent un coup-d'œil derrière eux. L'eau s'avancait majestueusement, versant ses flots de la galerie de droite dans la galerie de gauche. Elle avait rempli le tunnel aux deux tiers lorsque la cabine qui était dans la galerie de droite fut enfoncée : l'air qui en sortit glissa le long de la surface de l'eau, et dans un instant éteignit toutes les lumières du tunnel.

« Jusqu'alors la lampe la plus éloignée avait été visible, et les vagues écumantes et brillantes de l'éclat de toutes les lumières présentaient un spectacle aussi singulier qu'intéressant.

« Les escaliers et galeries de la tour étaient occupés par les mineurs, qui contemplaient tous avec anxiété les progrès de l'eau qui était au-dessous d'eux. M. Brunel fils fit évacuer l'escalier, craignant les accidens que pourrait occasionner une telle foule ; et lui et les autres ingénieurs montèrent lentement à mesure que l'eau faisait des progrès. Ils avaient à peine atteint le haut de la première rampe qui reposait sur la terre, qu'elle fut emportée par les eaux.

« Arrivés au sommet ils firent promptement l'appel des ouvriers, et virent qu'il en manquait un, qui fut aperçu flottant parmi les barriques et les pièces de charpente. M. Brunel fils s'empara sur-le-champ d'une corde, sauta dans l'eau et parvint à la fixer autour du corps de cet homme, qui se noyait. M. Gravat qui avait vu le mouvement de son ami, descendit le

long de la rampe de fer, se mit à nager; et, par leurs efforts réunis ils eurent le bonheur de le sauver.

On envoya sur-le-champ des ouvriers au bassin des Indes occidentales pour y demander la cloche du plongeur, qui fut expédiée de suite par le capitaine Pariset. Le maître du port donna l'ordre de lever l'ancie à plusieurs navires chargés de charbon, qui étaient sur l'endroit où la fente était opérée. On fit préparer des sacs et amener des barques chargées d'argile.

Le lendemain matin, M. Brunel descendit dans la cloche, examina le lit de la rivière, trouva le trou, le mesura et en leva le plan aussi exactement que possible.

M. Brunel fils, et M. Gravat, descendirent aussi, reconnurent la voûte en brique de tunnel, et la trouvèrent en excellent état. Ils virent également le bouclier, et s'assurèrent que tout était à sa place. M. Brunel fils, au moyen d'une corde, descendit sur le premier étage du bouclier, et reconnut qu'il n'y avait rien de dérangé.

Dans une lettre postérieure du 24 mai, M. Brunel écrit qu'au moyen des sacs d'argile déposés au fond de la rivière, l'ouverture de la cavité a été progressivement et complètement remplie; la troisième pleine mer avait déjà produit son effet sans occasionner le moindre dérangement. La fissure était bouchée, et l'eau ne pouvant plus pénétrer, il se préparait à faire jouer les pompes pour vider le tunnel.

Depuis, on a appris par les feuilles publiques que les pompes ont commencé à jouer ce jour même, et avec le plus grand succès. Toutefois M. Brunel s'est gardé de vider tout d'un coup le tunnel. Il a voulu d'abord abaisser seulement le niveau de l'eau dans la galerie, afin de se procurer les moyens de consolider la partie la plus avancée de l'ouvrage, et pour laisser aux matériaux appliqués à l'ouverture le temps de se solidifier.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 4 juin — M. le marquis de Chabannes, détenu pour dettes, a fait placarder dans les rues de Bruxelles un écrit dont il est l'auteur, et dans lequel il se plaint du gouvernement, des magistrats et des Belges. La police l'a fait arracher à l'instant même. Nous apprenons qu'on a lancé contre M. de Chabannes un mandat de dépôt, en vertu duquel il a été transféré dans le quartier des prévenus.

LIÈGE, LE 5 JUIN.

Nous apprenons que l'orage de la nuit du 2 au 3 juin, a particulièrement ravagé l'habitation de M. Stiéron curé d'Anthoine, dans le canton de Nandrin. Huit à dix arbres de la grosseur de 15 à 18 pouces, les toitures de la grange et des écuries, ont été arrachés ou fortement endommagés par le vent et la grêle. Les propriétés voisines plus élevées n'ont presque pas souffert.

Nous recevons des détails affligeans de ravages causés par des orages qui ont éclaté les 29, 30 et 31 mai dernier dans diverses provinces. Dans le Brabant méridional les récoltes des communes de Perwez, Noville, Grande et Petite Rosière ont été fort maltraitées. A Bilsen, dans le Limbourg, la grêle a brisé les vitres et dévasté les moissons. Une inondation subite a détruit les grains et endommagé des moulins à Saint-Servais, province de Namur; à Wareghem, district de Courtray, Flandre occidentale, la foudre a tué sur la place un jeune homme et les trois chevaux qu'il conduisait; le tonnerre a mis le feu à une ferme nommée Perleenen, dans la commune de Kijemmen, arrondissement de Louvain, et l'a consumée avec tous les approvisionnements, meubles et une partie du bétail qu'elle contenait. La perte est évaluée à 46,500 florins. Enfin, un incendie produit par la même cause et dans le même arrondissement, a réduit en cendres un moulin à farine de la commune de Halle Bogenhoven. Indépendamment du mobilier, des grains et des fourrages, trois chevaux, sept bêtes à cornes, et 21 porcs ont été consumés. Le dommage s'élève à 6,700 florins.

(*Journal de Bruxelles.*)

— La construction d'un canal maritime de Londres à Portsmouth vient enfin d'être arrêtée. Les frais de cette immense entreprise seront faits par le gouvernement, par la compagnie des Indes orientales, par la banque, par plusieurs établissemens publics et par des armateurs.

Ce canal aura 25 lieues de longueur, 150 pieds de largeur et 30 de profondeur. On estime la dépense à cent millions. Les travaux emploieront 20,000 ouvriers pendant quatre ans.

— M. de Vinnel, riche propriétaire de Berlin, qui s'occupait, d'extraire le sucre du froment, vient d'établir une grande fabrique de sucre. Si le succès couronne ses efforts, ce sera un moyen de relever le prix du blé, qui est très bas en Prusse depuis plusieurs années.

— On s'occupe de lever le plan d'une nouvelle chaussée directe d'Alsemberg à Braine-Lalleud.

— Le fameux receleur Ikey Salomons, qui jouit à Londres d'une fortune immense, et chez qui on a trouvé une quantité immense d'objets volés, vient d'échapper à ses gardiens, qui le reconduisaient à Newgate, d'où il avait été extrait pour être traduit devant la cour du banc du roi. On évalue la fortune de cet homme à plus de quatre cent mille francs de rente. Quand le commerce était en stagnation parmi les voleurs, qui l'appelaient leur père nourricier, il leur faisait des avances considérables pour les aider dans la morte saison. Il paraît qu'Ikey, pour recouvrer sa liberté, avait déjà offert au concierge de Newgate 30,000 fr. Des ordres ont été envoyés partout de lui courir sus; mais on croit qu'il n'est plus en Angleterre, et qu'il a passé sur le continent, on dit même en France.

Elections. — Jamais, à aucune autre époque, dit le *Journal de Gand*, l'attention publique ne s'est fixée avec tant d'intérêt, qu'en ce moment sur les choix qui s'opèrent dans différents districts de la Flandre orientale, pour leur représentation aux états de la province.

Namur. Le corps équestre a réélu pour son président, M. le baron de Haultepenne, et pour son secrétaire M. le comte de La Roche. Il a réélu aussi, comme membres des états provinciaux, les membres sortans: MM. le baron de Haultepenne, le comte de la Roche, le comte de Hamal, le chevalier de Tabeville, le baron F. de Pouty et le baron S. de Rosée.

Pour l'ordre des villes, ont été nommés par la ville de Namur, MM. Charles Lamquet et Delaitre. M. Delaitre remplacé M. l'avocat Wasseige, dont la mort récente a excité de si vifs regrets parmi ses concitoyens.

Luxembourg. Ordre des villes. Le conseil de régence de la ville de Luxembourg a élu membre des états, en remplacement de M. Roser, décédé, M. A. Pescatore, et celui de la ville de Remich, M. P. J. Augustin.

Ordre des campagnes; district de Luxembourg, M. Schanus, notaire à Hellange; district de Grevenmacher, MM. N. Wellstein, d'Ehnen, et A. Pescatore, de Luxembourg.

* * Province de Liège, le 5 juin 1827.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENBERG.

Messieurs,

Je ne suis qu'un ayant droit de voter d'une petite commune voisine de Liège; mais je tiens beaucoup à ce que ma voix compte pour quelque chose. Jusqu'à présent, comme la plupart des candidats auxquels j'avais donné mon vote ont été nommés électeurs, je n'ai pas eu lieu de croire qu'on m'eût fait aucun passage en droit, mais votre article du 1^{er} juin et surtout celui que j'ai lu hier soir, sur les élections d'un district de la province de Limbourg, ont fait faire à mes amis et à moi, des réflexions, qu'il serait peut-être bon de communiquer à d'autres: vous allez voir.

Dans ma commune, ainsi que dans bien d'autres, on est quelquefois venu recueillir les bulletins dans des boîtes qui n'avaient pas trois serrures, avant ou après le jour fixé, et je sais bien aussi que l'on indiquait aux ayant-droits les noms des candidats recommandés.

Mes amis et moi n'en avons pas moins fait toujours à notre tête, et voilà d'où vient que nous ne nous sommes jamais plaints de tout cela. Qu'importe, nous disions-nous, puisqu'en définitif nous avons les électeurs que nous voulons?

Je vois aujourd'hui qu'il a tenu à bien peu de chose que nous ayons été dupes de notre bonhomie. Car enfin grand nombre de nos électeurs ont été nommés comme ceux du district d'Oirsbeck; par conséquent, d'une manière illégale, et si on avait annulé nos votes, comme on le devait, nous courrions le risque de nous voir compter pour rien. Voilà pourtant, disais-je hier soir dans mon estaminet, ce qui est arrivé, à cent et six ayant-droit comme nous, dans les communes de Spaubeck et de Schinnen.

Où, mais, me dit un voisin, vous voyez bien qu'il faudra recommencer et que cela ne peut pas rester ainsi: sans cela tout ce qu'ils feraient aux états serait nul.

Le plus sûr, dis-je, est de ne pas s'y exposer, car il y a bien des choses mal faites qu'on laisse comme elles sont, et pour ce qui est d'une réélection je ne m'y fierais pas.

Ma foi, dit un troisième, l'essentiel, pour moi, serait de savoir si le député du district est bon: s'il est bon, je me soucierais fort peu de tout ce qui est arrivé; mais s'il était mauvais je courrais bien que.

Il n'y a pas d'autre remède que de tout recommencer, reprit vivement mon voisin, et bon ou mauvais, ajouta-t-il, il faut qu'on en vienne là, sans cela il n'y a plus rien de sûr.

Supposez par exemple qu'on eût annulé les votes de toutes les communes de notre district où ils ont été recueillis irrégulièrement. On le pouvait pourtant et on le devait même. Eh! bien nous aurions peut-être un résultat tout différent. Supposez qu'aux prochaines élections on ait l'envie de se débarrasser de notre influence? Il sera bien facile de faire des nullités dans nos opérations, on les annulera ensuite et les communes de Xet de Z où l'on sait que tout se fait par deux ou trois hommes bien connus, nommeront seules des électeurs, et, en définitive, notre député sera l'homme de MM. * * et * *. Si on laisse en fonctions un député qui tient ses pouvoirs d'électeurs choisis par 234 votans, quand 340 ayant-droit auraient dû prendre part au choix des électeurs, il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse pas une autre fois exclure de la même manière la moitié, les trois quarts et même les neuf dixièmes des ayant-droit.

Je vous dis, continua-t-il, que ce qui vient de se passer au district d'Oirsbeck nous regarde tous, et que s'ils n'ont pas recours à tous les moyens pour ravoire leurs droits, autant peut nous en arriver à nous-mêmes une autre fois. A leur place je ferais des réclamations, des protestations, des pétitions, aux Etats-Provinciaux, au Roi, aux Etats-Généraux, tant qu'on viendrait reprendre mon bulletin et celui de tous mes camarades. — Il en dit beaucoup d'autres encore sur ce chapitre, et nous avons fini par convenir que ce petit événement du district d'Oirsbeck était de la plus grande importance pour nous tous. Tenez-vous donc bien au courant, MM. de ce qui adviendra de ces violations de droits politiques; car nous sommes bien persuadés que c'est de notre affaire qu'il s'agit.

Agréés, etc.

Vaschulz

On a déjà cité bien des faits qui démontrent le rapide et prodigieux accroissement de prospérité de l'Amérique septentrionale, sous l'influence de ses institutions libres; mais rien n'est plus capable peut-être d'en donner une idée exacte et sûre que la comparaison de l'état ancien de ses bureaux de postes avec l'état actuel de la même administration, parce que cela donne la mesure du nombre et de l'étendue des relations commerciales de l'intérieur.

Le tableau que nous allons présenter est le résumé d'un article inséré dans le dernier n° de la *Revue Américaine* :

	En 1790	En 1826
Bureaux de postes.	75	6,500
Étendue des routes de postes, en milles.	2,000	90,000
Montant de recettes de ports, en dollars.	38,000	1,200,000
Frais de transport des malles, id.	22,000	800,000
Bénéfices des maîtres de postes, id.	8,000	400,000

Toutes les administrations, toutes les branches du gouvernement, tous les membres du congrès ont leurs ports francs, et tous les imprimeurs et éditeurs jouissent de la même franchise pour les papiers publics qu'ils s'adressent réciproquement. Dans ce pays, comme on le voit, le gouvernement et la législature considèrent la circulation des journaux, comme un besoin public et en quelque sorte comme une branche de l'administration de l'état.

Le tarif modéré pour le transport des journaux et publications périodiques, dans toute l'étendue des États-Unis, prouve encore cette vérité. Il est bon de savoir d'abord, pour mieux apprécier la modération de ce tarif, que les journaux ne sont assujettis à aucun timbre, ce qui fait qu'ils sont en général d'une dimension double de celle du *Moniteur* de France.

Pour chacun de ces énormes journaux le port, à une distance de 100 milles, dans tous les états, n'est que d'un centime par feuille; au-delà de cent milles: 1 1/2 cent. mais jamais plus d'un centime, quelque soit la distance, si le journal ne sort pas de l'état dans lequel il a été imprimé.

Quant aux pamphlets ou publications périodiques, sans distinction de volume, le transport de chaque livraison est taxé à 1 1/2 cent. pour 100 milles, et 2 1/2 cent. pour de plus grandes distances. Il faut encore tenir compte, dans ces prix, de la différence qui existe entre la valeur de l'argent en Europe et sa valeur beaucoup moindre en Amérique.

C'est par de tels moyens qu'on excite, entretient et vivifie l'esprit public d'une nation. Comment espérer jamais de populariser les idées constitutionnelles, et de faire pénétrer partout l'amour des institutions et des lois du pays? Comment faire valoir, dans la masse du peuple, l'intérêt pour les affaires publiques, l'attachement aux hommes publics, tant que l'on greva de droits et de timbres énormes les petites gazettes que nous publions, et qui sont pourtant les seuls moyens de publicité, dans un pays où l'esprit d'association est encore si rare et où il n'est pas permis, sans l'autorisation du gouvernement, de se réunir plus de vingt personnes pour s'entretenir des intérêts nationaux? *Nau Muller.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Voici, d'après la *Pandore*, la liste complète des prix décernés par l'Académie des sciences de Paris :

- 10,000 fr. à MM. Pelletier et Caventou, pour la découverte du sulfate de quinine;
- 2,000 fr. à MM. Henri, pour la préparation la plus simple de cette substance;
- 2,000 fr. à M. Leroy d'Etiolle, inventeur de la méthode du broiement de la pierre dans la vessie, et des instruments propres à cette opération.
- 10,000 fr. à M. Civiale, pour avoir le premier pratiqué sur l'homme vivant le broiement de la pierre, et avoir obtenu depuis de nombreuses guérisons;
- 5,000 fr. à la veuve de M. Laënnec, auteur du *Traité de l'auscultation médicale*;
- 1,500 fr. à M. Gendrin, pour son *Traité de l'inflammation*;
- 1,500 fr. à M. Olivier, pour son livre sur la moëlle épinière;
- 1,500 fr. à M. Bretonneau, pour son *traité de la diphtérie*.

COMMERCE.

On lit dans le *Journal de Commerce d'Anvers*, un avis de la Société de commerce des Pays-Bas, indiquant les heures, jours et lieux où elle fera mettre en vente 54,728 balles divers cafés.

BOURSE DE PARIS, du 2 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 65 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 45. — Action de la Banque, 2040 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, — 0/0 c. Emprunt d'Haïti, 000 00.

Il sera procédé le 12 juin courant pardevant le commissaire des colonies, à Amsterdam, à l'adjudication par voie de soumission, du transport de 125 à 130 cargaisons de vivres et objets destinés pour l'île de Surinam, et de 65 à 70 cargaisons pour les îles de Curaçao, St.-Eustache et St.-Martin. Il pourra être pris connaissance au bureau militaire de l'administration provinciale de l'île de Surinam, ou au bureau militaire de l'administration provinciale de Curaçao, le 10. juin 1827.

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

En vente chez LEBEAU-OUVERX, place du Spectacle :

Fragmens philosophiques, par Cousin; *Esquisses de philosophie morale*, par Dugald-Stewart, traduit par T. Jouffroy; *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, par de Gérando; *Du perfectionnement moral*, par le même. *Mélanges de morale*, par Francklin; *Éléments de morale*, par Ch. Renouard; *De la philosophie morale*, par Droz; *L'industrie et la morale*, par Danoyer; *Traité de législation*, par Comte; *Principes de droit politique*, par Torombert; *Exposition des principes et classification des sciences*, par le même; etc.

Jurisprudence du 19^e siècle, ou Recueil des arrêts et décisions de France et des Pays-Bas; *Cours de droit-civil*, par Delvincourt; *Traité des donations*, par Grenier; *Lois de l'organisation et de la compétence des juridictions civiles*, par Carré; *Pandectæ justinianæ*, par Polhier; *Commentaire sur le code de procédure-civile*, par Pigeau, nouvelle édition; *Dictionnaire universel du commerce*; *Code commercial*, par Rouen; *Commentaire sur le code-pénal*, par Carnot; *Thémis, ou bibliothèque du jurisconsulte*; *Manuel du publiciste*, par Isambert; *Nouveau manuel des notaires*; etc.

Œuvres de Say, Malthus, Riccardò, Storch; etc.

Traité élémentaire de chimie, par Thénard; *Dictionnaire de chimie*, par Drapiez; *Cours de physique*, par Péclot; *De la lithiathie*, par Civiale; *Manuel de clinique médicale*, par Martinet; *Manuel des opérations chirurgicales*, par J. Coster; *Bibliothèque médicale, nationale et étrangère, avec les Annales physiologiques*, par Broussais; etc.

Œuvres de Voltaire et de Rousseau, éditions de Paris; Les mêmes, éditions de Bruxelles; *Classiques français*, éditions in-8°, in-18, in-32. *Les Barricades*; *Les états de Blois*; *Les soirées de Neuilly*; *Les proverbes*, de Leclercq; *Théâtre de Clara-Gazul*; *Théâtre de Goëthe*; *Théâtres étrangers*; *Répertoires dramatiques*; Bruxelles, in-8° et in-32; *De l'Opéra*, par Castil-Blaze; *Lettres sur la musique*, par Gérard, etc.

Manuscrit de 1812, par le baron Fain; *Six mois en Russie*, par Ancelot; *Histoire de la guerre de la Péninsule*, par le général Foy, etc.

Le même a un assortiment de livres d'éducation pour les collèges, pensionnats et écoles inférieures.

AVIS IMPORTANT pour les architectes, ingénieurs, entrepreneurs de bâtimens, ouvriers et toutes autres personnes qui veulent diriger elles-mêmes leurs travaux.

Un journal de cette ville a annoncé, le 19 du mois passé, qu'on vient de livrer au commerce, à Bruxelles, les trois premières livraisons du PROPRIÉTAIRE ARCHITECTE, par M. Urbain Vitry, contenant 82 planches. — Cette édition est la même que celle que l'on vend à Paris chez Audot, librairie éditeur, rue des Maçons-Sarbonne, n. 11, au prix de 3 fls. 78 cents P. B., pour chacune des trois premières livraisons, et de 7 fls. 56 cts. pour la 4^{me}, qui n'a pas encore paru, ainsi qu'il a été annoncé à Paris le 17 mars dernier dans le *Journal Général d'annonces*. On peut dès-à-présent se procurer les trois premières livraisons, chez Avanzo et Morganté, à Liège, au prix annoncé à Bruxelles, qui est le même que celui de Paris.

Après avoir consulté plusieurs de nos habiles architectes et connaisseurs en architecture, nous avons jugé à propos, dans l'intérêt général, de publier une deuxième édition de cet ouvrage, qui sera enrichie d'une 5^{me} livraison, composée ainsi qu'il suit :

1^o. De plusieurs modèles de maisons, dont quelques-unes en construction dans le royaume, auxquels on joindra les dimensions des murs et les qualités des matériaux employés; 2^o de plusieurs plans de jardin, tirés des meilleurs auteurs; 3^o de modèles d'ornemens et objets d'ameublement; choisis dans tout ce qu'il y a de plus nouveau.

Rien ne sera négligé dans l'exécution des planches, qui seront conformes à l'original. L'ouvrage en contiendra environ 130, format in-4^o, et il sera publié en cinq livraisons. Les 4 premières renfermeront les modèles, accompagnés d'un texte explicatif, et la cinquième contiendra le *Traité de construction*. Le prix, pour les souscripteurs, est de 2 fls. 50 cents P. B., pour chacune des 4 premières livraisons, et de 5 fls. pour la 5^{me}, sur papier velin fin. On souscrit à Liège chez Avanzo et Morganté, éditeurs de l'ouvrage.

Les mêmes publieront en outre une édition de l'ouvrage annoncé ci-dessus en langue hollandaise.

NB. Les lettres pour la souscription doivent être affranchies. (263)

LIBRAIRIE DE M. R. BEAUFAYS, A VERVIERS.

Sous presse pour paraître en juillet prochain.

Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province, par R. Courtois, docteur en médecine, sous-directeur du jardin botanique de l'université de Liège. Deux vol. in-8°, enrichis d'un grand nombre de tableaux. Prix du volume 2 florins.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La personne qui a perdu une clef en topaze peut venir la réclamer chez M. Magis, orfèvre, rue Neuvice. (313)

On a perdu, dimanche soir, depuis le Vauxhall champêtre à la Boverie jusqu'aux Augustins sur Avroy, un étui vert renfermant des lunettes montées en argent. Récompense à celui qui les remettra au n. 1011, derrière l'hôtel de ville. (306)

Très belle calèche à vendre, au n. 396, rue devant les Carmes. (312)

Une famille honnête d'Aix-la-Chapelle désireroit placer un enfant en échange. S'adresser à J. G. Schoonbroodt, maître d'études au collège de Liège. (311)

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES MESSAGERIES.

Rue Féronstrée, n. 742, à Liège.

A dater du 6 courant, le service sur Spa et vice versa sera journalier.

La diligence partira de Liège, à 9 heures du matin, arrivera à Spa à une heure et demie après-dîner.

Le retour sur Liège a deux heures, pour y arriver à 6 heures 1/2 du soir.

De Spa à Stavelot, les lundi, mercredi et vendredi, à 3 heures après-dîner.

De Stavelot à Spa, mardi, jeudi et samedi, à 10 heures du matin.

Les bureaux sont :

A Spa, rue de l'Entrepôt, n. 171, directeur, Alexandre Forgeois.
A Stavelot, Hôtel d'Orange, F. Gillard, directeur. (310)

Le fabricant de bonneterie de Troyes (en France), déballé l'année précédente place St. Lambert, à l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver en cette ville avec un assortiment de trente mille paires de bas, bonnets et chaussettes en blanc, écru et en couleurs; tels que bas de femmes, depuis 30 cents la paire jusqu'à 3 fls. 50 cents; idem à jour, depuis 58 cents la paire jusqu'à 7 fls. 50 cents; idem, bas de fil d'Ecosse, jusqu'à 12 fls. Bas d'hommes, depuis 58 cents jusqu'à 3 fls. 50 cents, à côtes et unis blancs, écru et en couleurs; chaussettes, bonnets et bas d'enfants de toutes qualités et grandeurs; bas noirs et gris, bon teint, pour femmes et hommes, tissés en 4 et 5 fils, au dernier prix de la fabrique. Plus un assortiment de bas de soie noirs et blancs, unis et à jour; bas de laine noirs et couleurs. 500 jupons tricotés. Déballé Place de la Comédie, n. 783. (249)

Dépôt d'ARDOISES à un prix très modéré,

Chez Discry-Legros, aubergiste, quai sur Meuse à l'Eau, n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (295)

Jendi 21 de ce mois, à 3 heures de relevée, on exposera en vente aux enchères en l'étude du notaire Pâque.

1^o Une maison, sise à Liège, rue Table de Pierre, occupée par Mme. Gahy.

2^o Une maison, située en Basses-Wez, près de Bressoux, commune de Grivegnée, occupée par M. Malherbe, aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire. (308)

Lundi 25 de ce mois, à 3 heures de relevée, le notaire Pâque, procédera à la vente aux enchères publiques en son étude, rue St. Hubert, d'une maison neuve, avec distillerie et dépendances, située à Liège, rue entre Deux-Ponts, Outre-Meuse, portant l'enseigne de la Barbe d'Or. Aux conditions dont on peut prendre communication en son étude. (308)

A louer de suite une belle maison de campagne, ou quartier, située à Amay, près de l'église, ayant vue sur la grande place d'Amay, qui est contiguë à la grande route de Liège à Huy, ayant salle, salon et cuisine au rez-de-chaussée, et cinq pièces au premier; belles caves et beaux greniers, jardins et terrasse, le tout garni des meilleurs fruits. S'adresser au propriétaire Louis Detrixhe, audit Amay. (43)

A louer rue Féronstrée au n. 676, pour le 1^{er} juin, un quartier composé de 2 pièces au premier et 2 au second.

On demande pour locataire un ménage tranquille sans enfants

A louer pour mars prochain la grande ferme du château de la Neuville-sur-Meuse, près de Huy. Cette ferme est considérable, tant en terres qu'en pâturages. S'adresser au notaire Chappelle, pour les conditions. (24)

A louer maintenant ou pour la Saint-Jean prochain une belle et grande maison quartier de St. Jacques, n. 494, avec cour, remise et écurie, et un très beau jardin ayant vue sur Avroy.

S'adresser à M^e Keppenne, notaire. Au numéro joignant, un jardin à louer avec maisonnette. (23)

1320 florins des Pays-Bas à placer en rentes ou en achat de capitaux. S'adresser à B. J. Gueury, trésorier de la fabrique de l'église de Chaineux. (299)

(341) A vendre de gré à gré, une belle collection de médailles antiques et modernes, délaissées par feu M. le chanoine Vangulpen, consistant en médailles romaines en or 25; familles romaines en argent 353; des empereurs et tyrans en argent 1025, en bronze 1321; des rois, peuples et villes grecques en argent 17, en bronze 70; médailles modernes en or 17, en argent 259, en cuivre et bronze 385; accompagnée d'une belle collection de livres, concernant les médailles; parmi lesquelles se trouvent des ouvrages de prix.

Cette collection est surtout précieuse, par rapport au grand nombre de médailles romaines dont elle présente la plus belle suite et par la belle conservation des médailles qu'elle renferme.

S'adresser à Madame la veuve Libeus, rue du Pont, à Maëtricht, où la collection est à voir, ainsi que le catalogue raisonné. Les lettres doivent être affranchies.

(340) L'on fait savoir que, par acte passé devant Me. Lambillon, notaire à Liège, en présence de M. Bonhy, juge-de-peace, le 31 mai 1827, la maison de maître, ferme et biens, etc., situés à Prayon, commune de Forêt, ont été adjugés pour le prix de 1800 florins des Pays-Bas.

En conséquence, toute personne solvable peut surenchérir d'un dixième lesdits immeubles, par une déclaration à faire devant ledit notaire, dans les dix jours qui suivent l'adjudication, jusqu'inclus le 10 juin courant.

Je soussigné, l'un des vendeurs et acquéreurs du bien de Prayon, ayant vu l'annonce insérée dans la feuille d'hier, crois devoir relever entre autres erreurs, celle relative au produit qui ne s'élève net qu'à florins 586. 69 cts, sans y comprendre les réparations annuelles et les indemnités à accorder au fermier pour innovations etc. J'offre en sus de laisser vérifier chez moi sur les pièces justificatives, dont je suis dépositaire, la vérité de ce que j'avance.

Liège, le 5 juin 1827.

Théodore Lefebvre.

Belle maison de campagne, distante de 10 milles de Liège, à vendre, à louer ou à échanger contre biens fonciers ou rentes. S'adresser rue Souverain-Pont, n. 312, à Liège, ou chez le notaire Boulanger, Hors-Château. (145)

A louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des tanneurs. S'adresser n. 135, même rue. (222)

A vendre une maison sise rue de la Wache, n. 756.
A louer une maison sise rue Table-de-Pierre.

A louer une maison sise rue du Stalon, occupée ci-devant par la dame veuve Bastin.

S'adresser pour le tout à l'avoué Aerts. (288)

Maison à louer pour le 24 juin en tout ou en partie, occupée par J. H. Demonceau, commissionnaire sur la Batte, n. 1099. (177)

A vendre ou à échanger contre des propriétés rurales à un lieue ou deux de Liège ou Huy, une belle et commode maison située sur le marché neuf, n. 726, à Liège, occupée par Madame Pirson.

A vendre la moitié d'un enclos contenant 43 perches et de trois petites maisons situées à Enixhe, tenues par Collette et Wilkin. Et une autre maison située Outre-Meuse rue du Moulin n. 243, à Liège.

S'adresser à J. Lucion Judon, rue du Verd Bois, n. 354, qui est chargé de louer un appartement derrière la Comédie n. 712. (265)

SOIRIES. SCHALS. NOUVEAUTÉS.

GILION-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Vient de recevoir un grand choix de Nouveautés, en toiles imprimées de Souy, de Mulhouse, de Paris et d'Ecosse; gingham de tous genres, cote paly unies, à quadrilles et autres; fichus et écharpes à la grecque; barèges, piqués nouveaux pour gilets; rubans pour ceintures; cravattes, ombrelles et sacs d'un genre tout nouveau.

Il a reçu aussi une très-belle partie de soierie, en étoffes riches, gros de Naples, marcelines et taffetas; le tout en couleurs nouvelles et à des prix très-avantageux.

On trouve chez le même, un choix de plus de 500 schals thibet et autres, longs et carrés, de toutes grandeurs, couleurs et dessins tout nouveaux, qu'il vend à très-petits bénéfices.

Ayant constamment sur les lieux une personne chargée de faire ses achats, il est à même de faire jouir les acheteurs de tous les avantages possibles, même dans le cas de baisse des marchandises.

Il a aussi un grand assortiment de bas et demi-bas de coton pour hommes et pour femmes, qu'il vend à très-juste prix.

ETAT CIVIL du 2 juin. — Naissances, 3 garç., 3 filles.

Décès: 2 garç., 3 filles, 4 hommes, 1 fem.; savoir:

Leonard Melbauf, âgé de 75 ans 8 mois et 16 jours, tailleur, rue sur le Marché, n. 7, veuf de Marguerite Halin.

Gilles Joseph Troppin, âgé de 61 ans 1 mois et 18 jours, domestique, rue St.-Hubert, n. 604, célibataire.

Dieudonné Oger Goffette, âgé de 50 ans, armurier, rue du Crucifix, n. 733, époux de Marie Barbe Spinas.

Bernard Joseph Minguet, âgé de 24 ans, sergent au 3^{me} bataillon 11^{me} division, en garnison en cette ville, célibataire.

Jeanne Amélie Baron, âgée de 61 ans 8 mois et 9 jours, cabaretière, rue à la Ribucée, n. 951, épouse d'Alexandre Hayen.